

Les Évêques de France face à la situation économique actuelle

Volume 21, Number 3, 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/027704ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/027704ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

La commission épiscopale de l'Action charitable et sociale a publié avec l'accord du Conseil permanent de l'épiscopat français des « réflexions sur la situation économique et sociale actuelle » qui sont un véritable document. C'est pourquoi nous publions cette note intégralement.

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(1966). Les Évêques de France face à la situation économique actuelle.

Relations industrielles / Industrial Relations, 21(3), 450–457.

<https://doi.org/10.7202/027704ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1966

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

I N F O R M A T I O N S

LES ÉVÊQUES DE FRANCE FACE À LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

La commission épiscopale de l'Action charitable et sociale a publié avec l'accord du Conseil permanent de l'épiscopat français des « réflexions sur la situation économique et sociale actuelle » qui sont un véritable document. C'est pourquoi nous publions cette note intégralement.

1 — Des événements douloureux: fermetures d'entreprises, conversions, licenciements, crises aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture et le commerce, ont attiré l'attention ces dernières années sur la situation difficile de l'emploi pour un certain nombre de travailleurs.

2 — Ces faits ne sont pas liés seulement à des difficultés passagères dont semble sortir aujourd'hui l'économie française, mais plus profondément à une mutation radicale de notre civilisation. De ce fait, ils peuvent aller encore en se multipliant.

3 — Par-delà les crises locales, c'est en effet la société tout entière qui change et qui entre dans une ère nouvelle.

4 — La nouveauté ne réside pas d'abord dans l'accroissement de la consommation ou dans l'allongement des loisirs, réalités qui intéressent encore trop inégalement les diverses catégories sociales. Elle consiste dans la recherche généralisée et systématique de la production pour elle-même, sous la double pression de l'accroissement démographique et du progrès des sciences et des techniques. Des biens sont produits qui ne sont pas simplement matériels, mais aussi du domaine des services, des transports, des loisirs, des moyens de communication entre les hommes. Mais plus important est le dynamisme créateur qui se manifeste ici, visant à une prise de possession croissante de l'univers et de ses ressources par l'homme.

5 — Ce phénomène se caractérise aussi par son extension: il est international et se déroule à l'échelle de l'univers, créant une interdépendance entre toutes les nations.¹ On l'observe dans le domaine industriel comme dans le domaine agricole. Il concerne à la fois les nations industrialisées et celles qui accèdent aux premiers stades du développement industriel. Mais ces dernières sont trop souvent les victimes d'une interdépendance où l'absence d'une véritable solidarité entraîne des disparités croissantes et redoutables.²

6 — Il faut enfin souligner l'accélération des mutations suscitées par ce développement économique. Chacun sait désormais qu'il sera contraint par l'évolution des structures économiques et sociales à s'adapter à des conditions nouvelles d'existence au cours de sa propre vie.

(1) *Mater et Magistra*, (M et M) n. 203-204 — *Pacem in Terris*, (P. in T.), n. 130.

(2) Constitution pastorale Vat. II *Gaudium et spes*, (G et s) n. 63 § 3-4 — *M et M*, n. 49.

7 — L'Église, Peuple de Dieu, est présente par ses membres dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'activité économique: agriculteurs, commerçants, ouvriers de l'industrie, techniciens, chercheurs, cadres et dirigeants. Un grand nombre d'entre eux cherchent, avec d'autres hommes, à discerner dans l'ambiguïté du développement actuel les voies que doit suivre l'humanité pour que ce monde qui gémit dans les douleurs de l'enfantement voit naître de sa peine un univers plus humain.³

8 — Leurs pasteurs, sans se substituer à eux, ni leur fournir des solutions toutes faites, veulent, à la lumière des enseignements récents de l'Église, réfléchir avec eux au sens profond de cette entreprise et aux valeurs qu'elle met en cause, à ses exigences et aux orientations qui s'imposent.

9 — Ces réflexions, il est à peine besoin de le dire, n'entendent pas consacrer le régime économique qui est actuellement le nôtre. En effet, les exigences que l'Église est appelée à formuler sont valables quel que soit le régime économique et social existant; elles provoquent sans cesse les hommes à adapter structures et comportements aux développements nouveaux des droits et des devoirs de la personne humaine.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

a) Le fait de la croissance

10 — La réalité d'une expansion économique au cours des dernières décades ne saurait être niée malgré les difficultés présentes. L'Église l'a constaté au Concile: « le progrès dans les modes de production et dans l'organisation des échanges de biens et de services a fait de l'économie un instrument apte à mieux satisfaire les besoins accrus de la famille humaine ».⁴

11 — Mais trop souvent les travailleurs doivent payer plus lourdement que d'autres catégories sociales le prix de cette croissance. Il n'est pas rare que l'accroissement de la production se traduise par des horaires de travail préjudiciables à la vie familiale et par des cadences nuisibles à l'équilibre nerveux. La concentration, la mécanisation et l'automatisation entraînent des réductions d'emploi avec leurs multiples conséquences: chômage local, reconversions d'emploi obligatoires, difficultés de reclassement à partir d'un certain âge, déracinements fréquents posant des problèmes humains douloureux. Dans les entreprises et les exploitations marginales, ou en voie de le devenir, employeurs et employés se trouvent parfois en tragique situation d'insécurité. C'est fréquemment le cas dans l'agriculture, le petit commerce et l'artisanat. S'il est vrai qu'un grand nombre d'hommes bénéficient des fruits de l'expansion économique, il faut reconnaître que certaines catégories sociales en sont plus ou moins privées et ont l'impression fondée d'être lésées.

b) La croissance, facteur du développement

12 — En dépit de ces conséquences regrettables, tous sont bien conscients que la croissance économique représente un progrès humain. Ils refusent à bon droit toute stagnation et aspirent à voir se poursuivre la progression.

13 — L'Église se plaît à reconnaître dans la croissance économique un dynamisme où s'affirme la puissance créatrice donnée par Dieu à l'homme en lui confiant un univers à

(3) M et M, n. 260.

(4) G et s, n. 63, § 2.

maîtriser.⁵ Loin d'inviter à freiner ce progrès, la foi nous ouvre au contraire des horizons toujours plus vastes. Encore faut-il que cette croissance soit mise au service de l'homme afin d'être facteur d'un véritable développement économique et social, lequel implique précisément la subordination de la production à la satisfaction des besoins humains personnels et collectifs. « Le but fondamental d'une telle production n'est pas la seule multiplication des biens produits, ni le profit ou la puissance ; c'est le service de l'homme : de l'homme tout entier, selon la hiérarchie de ses besoins matériels comme des exigences de sa vie intellectuelle, morale, spirituelle et religieuse ; de tout homme, disons-nous, de tout groupe d'hommes, sans distinction de race ou de continent ». ⁶

c) Son caractère impératif

14 — Ainsi envisagée comme facteur du développement, la croissance constitue un véritable devoir moral. Elle doit devenir un projet poursuivi délibérément par tous.⁷ C'est pourquoi toutes les formes de malthusianisme économique qui entravent la fécondité du travail humain sont contraires à cette puissance créatrice que Dieu a donnée à l'homme. Sans céder au mythe d'un productivisme effréné, l'Eglise se doit de dénoncer ces habitudes restrictives encore profondément enracinées.

15 — Aux yeux d'un croyant, le sous-emploi sous toutes ses formes est un scandale. D'abord au plan des ressources naturelles inexploitées, ou pire encore, de la destruction systématique des surplus, véritable crime contre l'humanité alors que la faim sévit encore si durement. Mais avant tout au plan du sous-emploi humain, car chacun doit pouvoir mettre en œuvre toutes ses ressources d'intelligence et de caractère dans un travail efficace et productif.⁸

d) Orientation de la croissance

16 — Pour que la croissance soit facteur de développement, il faut en premier lieu reconnaître les besoins nécessaires à l'épanouissement personnel et social de chacun, en tenant compte que certains se traduisent clairement et de façon rentable, tandis que d'autres, et souvent essentiels, sont plus difficiles à définir : tels sont en particulier les besoins des générations futures.

17 — Il faut en second lieu établir une échelle des valeurs et un ordre de priorité. On se contente trop souvent, en effet, d'appréciations quantitatives dans le domaine de la croissance économique. La poursuite du taux de croissance le plus élevé possible ne représente pas une valeur suffisante en elle-même. Ni au plan du revenu national global, ni au plan du niveau de vie individuel, on ne peut se contenter de cette détermination quantitative : il ne s'agit pas seulement de produire et de consommer davantage, il faut s'interroger sur ce qu'on produit et ce que l'on consomme.⁹

18 — Ceci nous conduit à dénoncer la notion d'un profit considéré par beaucoup comme le seul régulateur de la croissance économique. Le profit global au plan de la nation est certes un moyen nécessaire de la croissance, mais il ne saurait constituer un critère suffisant

(5) **G et s**, n. 67, § 2 — **P in T**, n. 150.

(6) **G et s**, n. 64.

(7) **G et s**, n. 64.

(8) **G et s**, n. 66, § 3.

(9) **M et M**, n. 180.

de son orientation. Dans ce cas, en effet, les besoins réels mais non solvables immédiatement risquent d'être méconnus et de demeurer insatisfaits ; par exemple, à l'heure actuelle le logement ou les équipements collectifs. Au plan de l'entreprise, si le profit peut être considéré comme un stimulant, voire une contrainte nécessaire, et comme le signe d'une saine gestion, il ne saurait constituer le critère décisif de son utilité sociale.

19 — La croissance ne peut donc être laissée au libre jeu de mécanismes dits « naturels », car seuls les besoins solvables seront satisfaits et attireront hommes et capitaux, tandis que des secteurs entiers stagneront ou s'enfonceront dans la misère. « Le développement doit demeurer sous le contrôle de l'homme. Il ne doit pas être abandonné à la discrétion d'un petit nombre d'hommes ou de groupes jouissant d'une trop grande puissance économique, ni à celle de la communauté politique ou à celle de quelques nations plus puissantes. Il convient, au contraire, que le plus grand nombre possible d'hommes, à tous les niveaux, et au plan international l'ensemble des nations, puissent prendre une part active à son orientation ». ¹⁰

20 — C'est dire que, sur le plan national, il n'appartient pas à la seule autorité publique d'orienter la croissance économique, bien qu'elle ait sur ce point une fonction essentielle. Toute la communauté doit participer à l'élaboration de son économie, les corps intermédiaires, associations ou syndicats, assurant les relais nécessaires entre les personnes et l'Etat. ¹¹

QUELQUES EXIGENCES DU DÉVELOPPEMENT

21 — Pour être facteur de développement humain, la croissance économique doit être envisagée de telle sorte qu'elle assure du travail à tous, car chaque homme a « le devoir de travailler loyalement aussi bien que le droit au travail ». ¹² Elle pose, en outre, la question du devoir et du pouvoir d'investir.

a) Le droit au travail

22 — En vertu du principe du droit de tous à un travail qui permette à l'homme de subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, il appartient à la société de s'organiser de sorte que tous les citoyens trouvent suffisamment à s'employer. Le chômage doit être inlassablement combattu. A plus forte raison ne saurait-il être entretenu pour peser sur la légitime progression des salaires et pour assurer par-là une discipline des prix. D'autres moyens, tenant compte de l'équilibre nécessaire dans la croissance des différents revenus et de la priorité à accorder à ceux qui sont actuellement les plus faibles, doivent être recherchés et mis en place pour assurer l'expansion dans la stabilité.

23 — Il faut accorder une attention particulière à ceux que la société considère comme des inadaptés. Il convient de chercher des formes d'intégration pour ceux qui risquent d'être constamment rejetés en raison de leur manque d'aptitudes ou de troubles, souvent provoqués chez eux par une société trop dure. ¹³

24 — Si nous ne voulons pas que le droit au travail reste une formule vide de sens, il faut en outre préparer tous les hommes à jouer, selon leurs capacités, un rôle actif dans

(10) **G et s**, n. 65, § 1.

(11) **G et s**, n. 65, § 2.

(12) **G et s**, n. 67, § 2.

(13) **G et s**, n. 66, § 3.

la vie économique par une formation professionnelle adaptée aux besoins et aux possibilités de l'économie ; mais plus encore, par une promotion de tous à un niveau culturel qui rende possible les adaptations et les conversions ultérieures nécessaires. ¹⁴

b) Le devoir et le pouvoir d'investir

25 — Les investissements doivent contribuer à assurer un travail productif tant à la population active d'aujourd'hui qu'à celle de la génération suivante. ¹⁵

26 — Il y a un devoir d'investir qui concerne les diverses collectivités et les pouvoirs publics, et même assez souvent les particuliers. L'investissement suppose, en effet, le refus de consommation immédiate d'une part de son revenu ; cette part, constituée par l'épargne privée et publique, est destinée à financer les divers besoins d'équipement. Il n'en est certes pas question pour trop de personnes et de ménages en raison de la modicité de leurs ressources actuelles. Mais le devoir de concourir à une épargne qui s'investisse à long terme s'impose à tous ceux dont le revenu dépasse, et parfois de beaucoup, le taux moyen de revenu individuel dans la nation. C'est ici l'une des formes d'exercice de la fonction sociale de la propriété privée.

27 — Cette forme d'épargne volontaire exige qu'on résiste à la propension à chercher avant tout le plus haut niveau possible de consommation. Les abus de la publicité, avec les besoins artificiels qu'elle suscite, la recherche d'un gain immédiat à travers les formes diverses de la spéculation, spécialement en matière foncière, freinent trop souvent les investissements productifs.

28 — Ce devoir d'investir entraîne chez tous ceux qui en ont la capacité, et aux divers niveaux de responsabilités, le devoir d'entreprendre, malgré les risques et les difficultés que comporte cette tâche. Mais on doit exiger des chefs d'entreprise, outre la compétence en matière de gestion, la conscience de leurs responsabilités tant à l'égard des travailleurs qu'à l'égard du bien commun.

29 — Quant au pouvoir d'investir, il pose de graves problèmes à la conscience. On constate trop d'investissements pour des biens et des services d'une utilité sociale douteuse, alors que les besoins primaires de tant d'hommes ne sont pas satisfaits. On constate aussi que trop peu d'investissements se tournent spontanément vers des régions menacées de se vider de toute substance. Mettant en cause la vie de tant d'hommes, le pouvoir d'investir ne peut être laissé aux décisions d'un seul. Il doit être opéré en fonction de tous les partenaires sociaux et sous le contrôle des pouvoirs publics. ¹⁶

30 — L'autofinancement des entreprises, en particulier, fait naître au bénéfice des travailleurs un certain « titre de créance », ¹⁷ surtout lorsqu'il est acquis par une pression sur les salaires. Il est urgent de pousser l'étude de ce phénomène complexe et des expériences d'où peuvent se dégager des solutions constructives. Dans sa nature, sa formation et son utilisation, l'autofinancement est au centre de droits multiples qu'il faut reconnaître, assurer et organiser avec la participation des divers intéressés.

(14) **G et s**, n. 31. — **P in T**, n. 13.

(15) **G et s**, n. 70. — **M et M**, n. 81.

(16) **P in T**, n. 65. — **M et M**, n. 105.

(17) **M et M**, n. 77.

MAÎTRISE DE LA CROISSANCE

31 — La croissance économique que nous connaissons présente un caractère désordonné. Non seulement l'expansion est périodiquement suspendue par des phases de stagnation ou même de léger recul, mais cette expansion est trop inégale selon les secteurs et selon les régions. Trop souvent se manifestent des égoïsmes collectifs qui brisent la solidarité qui devrait exister entre professions, entreprises et régions, ou qui aboutissent à des situations de domination de la part d'entreprises, de régions ou de nations les plus favorisées.

32 — a) **A long terme**, l'harmonie et la continuité de la croissance exigent une prévision qui doit être l'oeuvre de tous: pouvoirs publics, régions, représentants des secteurs de l'économie nationale et des groupes sociaux au sein de la nation.

33 — Trop de catastrophes n'ont pour cause qu'une insuffisance dans la prévision des évolutions et le manque de courage pour prendre à temps les mesures nécessaires.

34 — Un grave devoir de prévision s'impose donc pour assurer la maîtrise du développement dans le respect de sa finalité: le service des hommes au lieu de l'abandonner au jeu de mécanismes aveugles.

35 — Cette prévision doit s'opérer à tous les plans, c'est-à-dire aussi bien au plan national qu'au plan régional, à celui de la profession comme à celui de chaque entreprise. Tous ceux qui, à des titres divers, prennent part à l'activité économique doivent pouvoir participer à cette prévision.

36 — Cela vaut d'abord au plan de l'entreprise où, sans préjudice de la nécessaire unité de direction, il faut rechercher des modalités qui permettent une participation active des travailleurs à l'élaboration, au contrôle comme à l'exécution de décisions qui les concernent au premier chef.¹⁸ Souvent, ils ne sont informés que trop tardivement de mesures les atteignant dans leur vie personnelle et familiale.

37 — Cela vaut également aux autres échelons: professions, régions, institutions nationales et internationales, où il faut que les organisations syndicales, entre autres, aient la possibilité de participer à l'effort de prévision et d'orientation.¹⁹

38 — Cette prévision ne saurait être effectuée sans une concertation permanente entre les divers agents de l'activité économique. Les conséquences inhumaines d'une concurrence aveugle, appuyée sur les principes du libéralisme économique, sont trop évidentes dans une situation de croissance continue. Aussi, les initiatives économiques doivent être intégrées organiquement dans un projet d'ensemble élaboré par les différents groupes intéressés et dont la définition dernière constitue la responsabilité propre des pouvoirs publics.²⁰

39 — Rappelons enfin que la solidarité entre les nations dans la communauté mondiale exige une coordination progressive des projets nationaux au sein de programmes plus vastes. Ceci implique la mise en place progressive d'une « autorité publique de compétence universelle ».²¹

40 — b) **A court terme**, il importe de chercher à assurer à tous des conditions nouvelles de sécurité. En particulier, certaines mutations professionnelles ou territoriales sont

(21) **G et s**, n. 83 — **P in T**, n. 137.

(18) **G et s**, n. 68, § 1.

(19) **G et s**, n. 68, § 2. — **M et M**, n. 98-100.

(20) **M et M**, n. 54.

à l'heure actuelle génératrices de troubles graves dans la vie des personnes et des familles, en raison des conditions dans lesquelles elles sont effectuées. Or, bien des drames pourraient être évités si ces changements étaient prévus à temps et si leur rythme pouvait être contrôlé *comme il l'est parfois*.

41 — D'abord, il devrait être possible, en certains cas, de créer de nouveaux emplois dans la région même, car il est préférable de déplacer le capital pour rejoindre la main-d'œuvre plutôt que de déraciner des personnes et des familles.²²

42 — Le caractère inévitable de certaines migrations exige, ensuite, qu'on accorde une véritable priorité à une politique qui assure à tous:

43 — des possibilités de formation professionnelle à tout âge, en garantissant ainsi aux personnes et aux familles privées de leur emploi précédent un reclassement satisfaisant et des ressources suffisantes.²³

44 — des possibilités de logement: dans ce domaine, l'effort le plus énergique semble aujourd'hui requis afin que cesse le scandale d'une politique du logement qui interdit aux pères de famille à revenus modestes la possibilité d'avoir un toit là où ils trouvent du travail.

45 — des possibilités de vie collective, enfin, grâce à un effort d'urbanisation et d'aménagement du territoire. En leur absence, il n'y aurait d'autre perspective que d'aller grossir des concentrations démesurées et sans âme, humainement dégradantes et parfois économiquement onéreuses: à tel point que l'on pourrait alors parler d'une sorte de « déportation ».

46 — Rappelons encore que le chômage qui résulterait de ces mutations, surtout s'il devenait habituel, ne saurait être accepté; il ne suffit pas d'assurer aux familles des ressources suffisantes, car le droit au travail est une exigence morale.

CONCLUSION

47 — Le contraste entre une économie en croissance et une détérioration de la sécurité dans et par le travail ne saurait être toléré. Ce contraste est l'une de ces contradictions auxquelles les hommes de notre temps deviennent de plus en plus sensibles. Ils sont persuadés, en effet, que les moyens et les ressources dont dispose le monde actuel doivent permettre de corriger ce regrettable état de choses.

48 — La société d'aujourd'hui et de demain, pour être vraiment humaine doit assurer à tous ses membres un travail conforme à leurs capacités, des conditions de vie décentes pour leur famille, une éducation générale et une formation professionnelle adaptée. D'autre part, il faut qu'elle ouvre à tous des possibilités de participer au développement économique en faisant appel à leur responsabilité.²⁴

De plus, tous doivent acquérir une conscience de plus en plus vive de leur solidarité avec les plus défavorisés, tant à l'intérieur de la nation que par rapport aux pays en voie de développement.²⁵

(22) **G et s**, n. 66, § 2. — **P in T**, n. 102.

(23) **G et s**, n. 66, § 3.

(24) **G et s**, n. 68, § 2 — **M et M**, n. 85.

(25) **M et M**, n. 161.

49 — Tout cela demande de nombreuses réformes dans la vie économique et sociale, et plus profondément une conversion des mentalités et des attitudes.²⁶ Dans leur activité économique, tous ont à tenir compte d'un certain nombre de valeurs essentielles sans lesquelles elle ne peut atteindre sa finalité humaine: solidarités créées dans le travail, esprit de service, souci du bien commun, conscience de la destination commune des biens, sens des responsabilités chez **tout homme**.

50 — Ici comme en d'autres domaines, afin de répondre au dessein de Dieu sur l'homme, « il faut honorer et promouvoir la dignité de la personne humaine, sa vocation intégrale et le bien de toute la société. C'est l'homme, en effet, qui est l'auteur, le centre et le but de toute la vie économique-sociale ».²⁷

ENTENTES SUR LE RECLASSEMENT DES TRAVAILLEURS À L'OCCASION D'UNE FERMETURE D'USINE

Le Service de Reclassement de la main-d'œuvre du ministère du Travail a annoncé la conclusion d'ententes qui permettent de reclasser 205 mineurs qui devront quitter leur emploi à la suite de la fermeture de la mine East Sullivan de Val d'Or.

Une clause de la dernière convention collective entre la compagnie et les métallurgistes unis d'Amérique prévoyait la formation d'un comité de reclassement. Le Ministère du Travail du Québec dans le cadre de sa politique de main-d'œuvre, a accepté de constituer un comité de reclassement. Ce comité a étudié la situation des employés et a soumis des recommandations qui ont été suivies de signatures d'ententes entre le Syndicat et la compagnie.

Le comité comprenait des représentants des ministères du Travail et des Richesses Naturelles, ainsi que des représentants de la compagnie et de l'union. Quatre ententes ont été signées sur le sujet suivant: les indemnités de licenciement, la récupération scolaire, la formation professionnelle, les subventions et prestations pour les fins de déménagement des employés.

Indemnités de licenciement

La base du calcul des indemnités de licenciement est la suivante: la moitié du salaire (22 hrs) par année de services pour les employés de 18 à 25 ans inclusivement; le salaire hebdomadaire complet (44 hrs) par année de services pour les travailleurs de 26 à 44 ans inclusivement; le salaire hebdomadaire plus une majoration d'un quart (55 hrs) par année de services pour les travailleurs de 45 ans et plus.

La date de calcul pour les années de services et l'âge des travailleurs est celle de la fermeture de l'établissement. Cependant pour le calcul des indemnités de licenciement, la date de calcul du salaire hebdomadaire est celle du 1er septembre 1965. Enfin, les travailleurs ayant moins de deux ans de services à la date de fermeture de la mine n'ont pas droit à l'indemnité de licenciement.

(26) G et s, n. 63, § 5.

(27) G et s, n. 63, § 1.